



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 3 février 2017
N°: 2017_80/DG75-L002/Label

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire
auprès des collégiens

Service producteur : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP)
du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Opportunité : avis favorable émis le 4 juin 2014 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 7 décembre 2016 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

L'enquête auprès des collégiens s'inscrit dans le prolongement de celles déjà menées en 2011 et 2013, après la première enquête homologue menée au printemps 2015 auprès des lycées. Cette enquête est conçue pour être répétée à intervalles réguliers, au moins tous les quatre ans sur une même population afin de fournir des séries d'indicateurs en matière de victimation en milieu scolaire. Tous les deux ans, une enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire sera ainsi menée en alternance dans les collèges ou dans les lycées.

À côté du Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) portant sur les faits de violence connus des chefs d'établissement, essentiellement les plus graves, les enquêtes de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire ont vocation à devenir une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violences et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire, la violence étant prise dans ces enquêtes dans une acception large.

Leur objectif est de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre élargi du temps scolaire, c'est-à-dire dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci ou lors de tout déplacement en rapport avec la vie scolaire, notamment lors du trajet domicile-école. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent en effet être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques de lutte contre la violence en milieu scolaire. Outre un questionnement sur les violences subies par les élèves, les enquêtes de victimation comportent généralement des questions sur le climat scolaire, donnant une vision complémentaire de la qualité de vie en milieu scolaire. Le renouvellement de l'enquête dans les collèges doit permettre de mesurer l'atteinte des objectifs de réduction du nombre d'élèves subissant un harcèlement au collège fixés par le plan d'action de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et de disposer de nouvelles données.

Comme pour les deux éditions précédentes, l'enquête auprès des collégiens reprend les principaux thèmes abordés :

Pour les élèves : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, « climat » scolaire (comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires), conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions, victimation selon leur mode de communication (téléphone, SMS, mail, réseaux sociaux...), les comportements (insultes, menaces, bagarres), les vols.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Pour la plupart des faits de victimation remontés, il est demandé sa fréquence, son lieu et/ou la qualité des auteurs (autres élèves, professeurs, autre adulte...).

Les enquêtes concernent les élèves scolarisés dans les établissements du secteur public et du secteur privé en France métropolitaine et dans les Dom, sans représentativité académique. Après l'enquête de mars 2015 réalisée auprès des lycéens, les enquêtes auront lieu en mars 2017 pour les collèges puis tous les deux ans en alternance collèges / lycées.

L'enquête 2017 vise les personnes physiques (élèves uniquement, mais pas les personnels) présentes dans les collèges (comprenant les collèges, collèges climatiques, collèges spécialisés et établissements régionaux d'enseignement adapté). L'échantillon de l'enquête auprès des collégiens est renouvelé tous les quatre ans. Un échantillon d'environ 21 600 élèves sera tiré en interrogeant une soixantaine d'élèves dans un échantillon de 360 établissements (15 élèves par niveau et par établissement).

Il s'agit d'une enquête par questionnaire informatisé à remplir par les enquêtés. Le questionnaire « web » est rempli grâce à l'ouverture d'une application internet sécurisé mise au point par le CISAD, le service informatique de la Depp.

Le questionnaire sera passé en établissement, avec un accès sécurisé, et non au domicile de l'élève, pour garantir la confidentialité (éviter le regard des parents) et la comparabilité des réponses. Les personnes en charge de la passation des questionnaires sont les équipes mobiles de sécurité (EMS), ou des membres du rectorat ou des membres d'association pour la prévention de la violence. Le questionnement est calibré pour un temps de réponse maximal de 45 minutes. La durée de passation du questionnaire correspond à une plage horaire dans l'emploi du temps des collégiens.

Certaines questions ayant évidemment un caractère sensible, notamment celles liées à la gravité des faits subis par certaines personnes (violences physiques ou sexuelles), le dossier sera soumis selon la procédure adéquate à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Les premiers résultats de l'enquête « Collèges » diffusés au niveau France entière (France métropolitaine+DOM) seront publiés en novembre 2017 dans une *Note d'information* issue des publications du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les résultats seront fournis au niveau national, la seule distinction effectuée étant celle du type d'établissement (Education prioritaire/urbain/rural). Les données seront mises à disposition des chercheurs et des organismes demandeurs sous la forme de bases de données anonymisées.

~~~~~

## **En préambule**

L'enquête auprès des collégiens, dont c'est la 3<sup>e</sup> édition, est réalisée tous les deux ans. Le Comité prend note des prochaines enquêtes à labelliser : l'enquête auprès des lycéens prévue en 2018 et l'enquête dans le 1<sup>er</sup> degré lancée en 2019.

## **Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

Le Comité du label demande que le nom de l'enquête soit harmonisé dans les différents documents de présentation (lettres, questionnaire, affiche/flyer). Le Comité acte le choix du service producteur de retenir comme nom « enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire ».

Le Comité encourage le service à mettre les fichiers détaillés à disposition des chercheurs au Centre Quetelet, après avoir supprimé les éléments d'identification de l'établissement, avec une documentation qui peut être limitée au dictionnaire des codes et dans l'attente, à rendre visible l'enquête (résumé et questionnaire) dans la liste des enquêtes citées sur le réseau Quetelet.

Le Comité suggère d'élargir la comitologie à des chercheurs du Centre d'épidémiologie et de santé des populations (CESP) de l'Inserm, de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) ou encore à des représentants de l'Unaf.

Concernant l'articulation de l'enquête avec les opérations similaires (en particulier celles de la Direction générale de l'enseignement scolaire - DGESCO), le Comité demande au service de présenter une information claire auprès des chefs d'établissement, afin de distinguer les opérations réalisées par la Depp, labellisées en tant que statistique publique, des opérations administratives menées par la DGESCO.

Le Comité du label rappelle la nécessité de passer devant le Comité du secret pour demander l'habilitation du prestataire de saisie des questionnaires papiers ; le service vérifiera si l'habilitation déjà obtenue vaut pour plusieurs opérations réalisées par la Depp.

## **Méthodologie**

Le Comité du label demande au service d'améliorer la documentation de l'enquête de façon à capitaliser les éléments de méthodologie : échantillonnage, correction de la non-réponse et calage, en reprenant et améliorant les notes existantes ou envoyées par le service après le rapport du prélabel.

Le Comité prend note du souhait du service de ne pas mettre en œuvre une panélisation de l'échantillon, pour des raisons logistiques.

Le Comité suggère cependant au service de réfléchir sur deux points, en vue d'une mise en œuvre ultérieure :

- l'articulation et la coordination de cet échantillon avec ceux des autres enquêtes qui interrogent les chefs d'établissement, notamment l'enquête SIVIS ;
- l'introduction d'un critère de représentativité de l'échantillon par académie ou selon les nouvelles régions afin d'assurer une bonne couverture de l'ensemble du territoire et, au minimum, le contrôle des échantillons couvrant les Dom.

Le Comité rappelle au service de bien préciser, au moment de la publication des résultats, quels sont les indicateurs d'intérêt de l'enquête.

## **Protocole de collecte**

Le Comité du label rappelle l'importance de l'accompagnement, à la suite de l'enquête, des élèves qui nécessitent un suivi et une prise en charge liée à des problèmes de violence subie ; il souligne aussi l'importance de transmettre aux élèves une information relative aux ressources d'aide et de soutien : téléphonie sociale, encouragement à déclarer des faits aux responsables de l'établissement, etc.

Le Comité du label demande au service d'encourager les chefs d'établissement à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement auprès des élèves, notamment en s'appuyant sur le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Dans le cadre des formations des équipes mobiles de sécurité (EMS), le Comité demande également au service de donner des consignes sur la manière d'explicitier les termes trop abstraits ou insuffisamment contextualisés, comme « humiliation » et « racket ».

## Lettres-avis

Le Comité rappelle que le cartouche habituel doit mentionner les garanties offertes par la loi du 6 janvier 1978. Il note que le service lui indique que le droit d'accès ne pourrait s'exercer compte tenu du fait qu'il n'est pas possible de retrouver un élève une fois les questionnaires renseignés et transmis à la Depp et que, de ce fait, le droit d'accès n'apparaîtrait pas dans le cartouche.

## Affiches - flyers

Le Comité demande au service de faire apparaître une mention rappelant que l'équipe de vie scolaire est à la disposition/à l'écoute des élèves pour toutes questions relatives à la violence scolaire.

La version définitive des lettres-avis (chefs d'établissement et parents), prenant en compte les différentes remarques émises lors du prélabel et en séance (dont le détail figure dans le relevé de décisions), et des affiches/flyers (à destination de la vie scolaire) devra être transmise au secrétariat du Comité du label.

## **Questionnaire**

Le Comité du label prend note du fait que plusieurs suggestions formulées suite au prélabel ne pourront être prises en compte en l'état pour la prochaine enquête, notamment parce qu'elles conduiraient à augmenter le temps de passation du questionnaire, limité à un créneau scolaire ordinaire (55 minutes).

Néanmoins, pour les éditions futures, le Comité invite le service à réfléchir, de concert avec le Comité de pilotage et d'exploitation, à la mise en œuvre des différentes pistes avancées pour développer le questionnement, en particulier grâce à l'informatisation du questionnaire et à l'introduction de modules tournants. Le service devrait aussi réfléchir à une dissociation des formulations des questions selon le niveau de l'élève (6ème-5ème versus 4ème-3ème).

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, de nombreux compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail figure dans le relevé de décisions.

La version définitive du questionnaire devra être envoyée au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire auprès des collégiens, sans obligation de réponse.

**Ce label est valide pour l'année 2017**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus